

Prix d'éloquence Guy Carcassonne



Le Procès de la loi anticasseurs

Date(s)

le 21 mars 2019

18h30

Lieu(x)

Bâtiment F (Simone Veil)
Amphithéâtre "Carcassonne"

La loi « anti-casseurs » a été définitivement adoptée au Sénat et pris plein effet sur la population française. Contre elle, une voix s'élève et tente un dernier recours : celui devant le Conseil Constitutionnel pour la faire abroger. Mais face à cette démarche, une autre s'érige en défenseur de la loi..."
Pour cette 4ème édition du PEGC, deux candidats auront à attaquer ou défendre la constitutionnalité de la loi lors d'une QPC, qui portera sur l'article 2 de la loi "anti-casseurs" :
"Le représentant de l'État dans le département ou, à Paris, le préfet de police peut, par arrêt motivé, interdire de prendre part à une manifestation déclarée [...] à toute personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public".

Un jury composé d'avocats Secrétaires de la Conférence et de Professeurs aura la lourde tâche de désigner le vainqueur de la soirée."

Partenaires :



Mis à jour le 05 avril 2019

▶ **Contact :**

is10@gmail.com : <https://www.facebook.com/events/304874493550217/>

▶ **Fichier joint**

[S 2019.pdf](#) (PDF, 5898 Ko)

4ème édition du

Prix d'Eloquence

GUY CARCASSONNE



Jeudi 21 Mars - 18h30

Amphithéâtre "Carcassonne" Batiment Veil (F)

<https://ufr-dsp.parisnanterre.fr/prix-d-eloquence-guy-carcassonne-900299.kjsp?RH=1476802357384>